

Procédure de traitement des demandes de Certificat de Garantie d'Origine

Filière Solaire Photovoltaïque

Année 2023



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE 3

2. DOMAINE D'APPLICATION 3

3. DOCUMENTS DE REFERENCE 3

4. DOSSIER A FOURNIR 4

5. ETAPES DE TRAITEMENT 4

6. TRAITEMENT ET DELAIS 5

ANNEXE 8

1. PREAMBULE :

L'objet de la présente procédure est la description de la démarche suivie au sein de la CREG pour le traitement des demandes d'octroi des Certificats de Garantie d'Origine.

La procédure a pour objectif de formaliser les différentes étapes et vérifications à réaliser ainsi que les délais de déroulement du processus de traitement des demandes d'octroi de certificat de garantie d'origine.

Il est rappelé que la certification d'origine est un mécanisme qui vise à attester que l'énergie électrique produite a pour origine une source d'énergie renouvelable ou d'un système de cogénération. Il donne lieu à la délivrance d'un document garantissant cette origine.

Elle est basée essentiellement sur l'examen du respect des dispositions de la décision fixant les principes et méthodes applicables en matière de mesure et de comptage d'énergie pour les installations de production de l'électricité d'origine renouvelable ou de cogénération (Code comptage).

2. DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure s'applique aux installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelable ou de cogénération.

3. DOCUMENTS DE REFERENCE :

- Loi n° 02-01 du 05 février 2002, modifié et complété, relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations, modifiée ;
- Loi 04-09 du du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable ;
- Décret exécutif n° 15-69 du 21 Rabie Ethani 1436 correspondant au 11 février 2015, fixant les modalités de certification de l'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ces certificats, modifié et complété ;
- Décret exécutif n° 13-218 du 9 Chaâbane 1434 correspondant au 18 juin 2013 fixant les conditions d'octroi des primes au titre des coûts de diversification de la production d'électricité, modifié et complété ;
- Décision n°D/06-22 du 29 -12-2022 fixant les principes et méthodes applicables en matière de mesure et de comptage d'énergie pour les installations d'origine renouvelables pour la filière solaire photovoltaïque.

4. DOSSIER A FOURNIR :

La demande d'octroi d'un certificat de garantie d'origine est adressée à la CREG. Elle comporte un formulaire, dûment renseigné et signé par le demandeur. Le formulaire est accompagné des documents suivants :

- Schéma général de conception de l'installation, reprenant l'emplacement des instruments de mesure et des appareils de comptage ;
- Schéma de l'énergie primaire (Si applicable pour la filière) ;
- Schéma de process ;
- Listes des équipements fonctionnels ;
- L'étude du potentiel énergétique du site ainsi que les références du bureau d'études qui l'a réalisée.

Pour la **filière photovoltaïque**, le formulaire, dont le modèle est annexé à la présente procédure, doit être renseigné et accompagné des documents suivants :

- Schéma général de conception de l'installation reprenant l'emplacement des instruments de mesures et des appareils de comptage ;
- Schémas de process constitués d'un :
 - a. Schéma électrique unifilaire de l'installation production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque.
 - b. Plan de masse ;
- Plan de situation ;
- Liste des équipements fonctionnels ;
- Liste des équipements auxiliaires ;
- L'étude du potentiel énergétique du site ainsi que les références définis du bureau d'études qui l'a réalisée ;
- Fiches techniques des onduleurs à installer (si disponible) ;
- Fiches techniques des compteurs à installer (si disponible) ;

Remarques : Autres informations à fournir sont précisées dans le formulaire de demande annexé à la présente procédure.

5. ETAPES DE TRAITEMENT :

Le traitement de la demande se déroule en quatre (04) étapes, citées ci-après (**voir Fig.01**) :

Etape I : Dépôt de la demande ;

Etape II : Examen préliminaire du dossier dans un délai de 10 jours ;

Etape III : Délivrance d'un accusé de réception si le dossier est jugé conforme, dans le cas contraire le dossier sera retourné au demandeur pour sa mise en conformité.

Etape IV : la commission de régulation de l'électricité statue sur la demande dans un délai n'excédant pas un (1) mois.

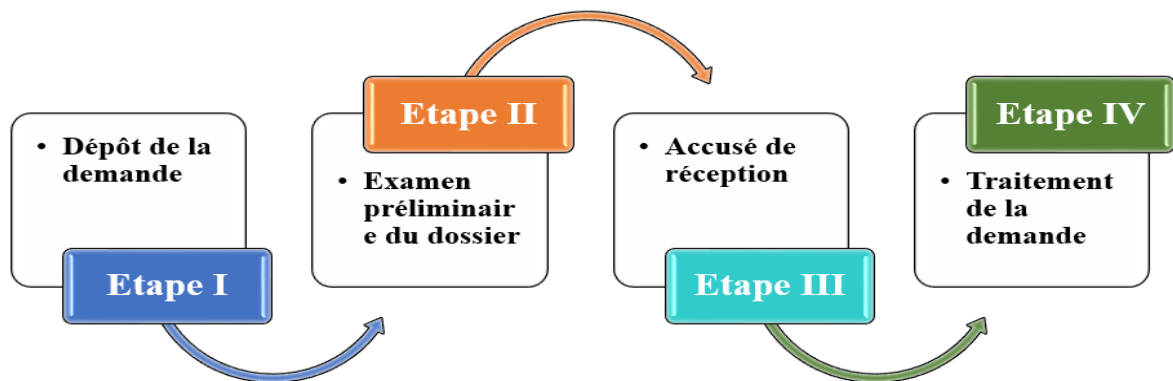


Figure 01 : Etapes à suivre pour le traitement des demandes de Certificat de Garantie d'Origine

6. TRAITEMENT ET DELAIS :




Selon l'article 05 du décret exécutif 15-69, la commission de régulation de l'électricité et du gaz procède à l'examen préliminaire de la demande d'octroi du certificat de garantie d'origine de l'énergie renouvelable dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de dépôt de la demande. La date de l'accusé de réception faisant foi.

Si le dossier est jugé conforme, la commission de régulation de l'électricité et du gaz délivre un accusé de réception et le délai du traitement de la demande commence à courir à compter de cette date. La CREG statue sur la demande dans un délai n'excédant pas (01) un mois.

Cependant, si après l'examen préliminaire, si le dossier est jugé non conforme, la commission de régulation de l'électricité et du gaz le retourne au demandeur pour sa mise en conformité.

Les délais de traitement ainsi que les actions à réaliser sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau : Délais de traitement des demandes de Certificats de Garantie d'Origine.

	Actions 	Résultats 	Délais 
Examen Préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la demande ; • Examen du dossier ; • Décision concernant la conformité du dossier. 	Accusé de réception	10 Jours
Traitement de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des éléments du dossier ; 	Demande de compléments	30 Jours
	<ul style="list-style-type: none"> • Décision concernant l'octroi ou non du certificat de garantie d'origine. 	Certificat de garantie d'origine/ou refus de la demande	

Durant ledit mois de traitement et dans le cas où des compléments d'informations sont jugées nécessaires par la CREG, le demandeur est saisi pour la transmission de ces compléments.

Ces compléments d'information doivent être transmis à la CREG, au plus tard avant douze (12) jours avant de la date d'expiration du délai de traitement.

Si ces compléments sont introduits au courant des douze (12) jours précédant l'expiration du délai, le rejet de la demande du certificat est notifié sans que le dossier ne soit retourné. Ainsi, la demande sera considérée comme réintroduite à la date de rejet de la demande initiale, qui correspond avec la date d'expiration du délai, et le décompte du nouveau délai de traitement de la demande débutera à cette date.

De même, le dossier n'est pas retourné, si les compléments sont introduits dans les douze (12) jours suivant le rejet. Au-delà de ce délai, le dossier est retourné au demandeur pour sa mise en conformité. Il devra le réintroduire à nouveau.

Le déroulement du processus de traitement est illustré par logigramme présenté ci-dessus, **(Fig.02)**.

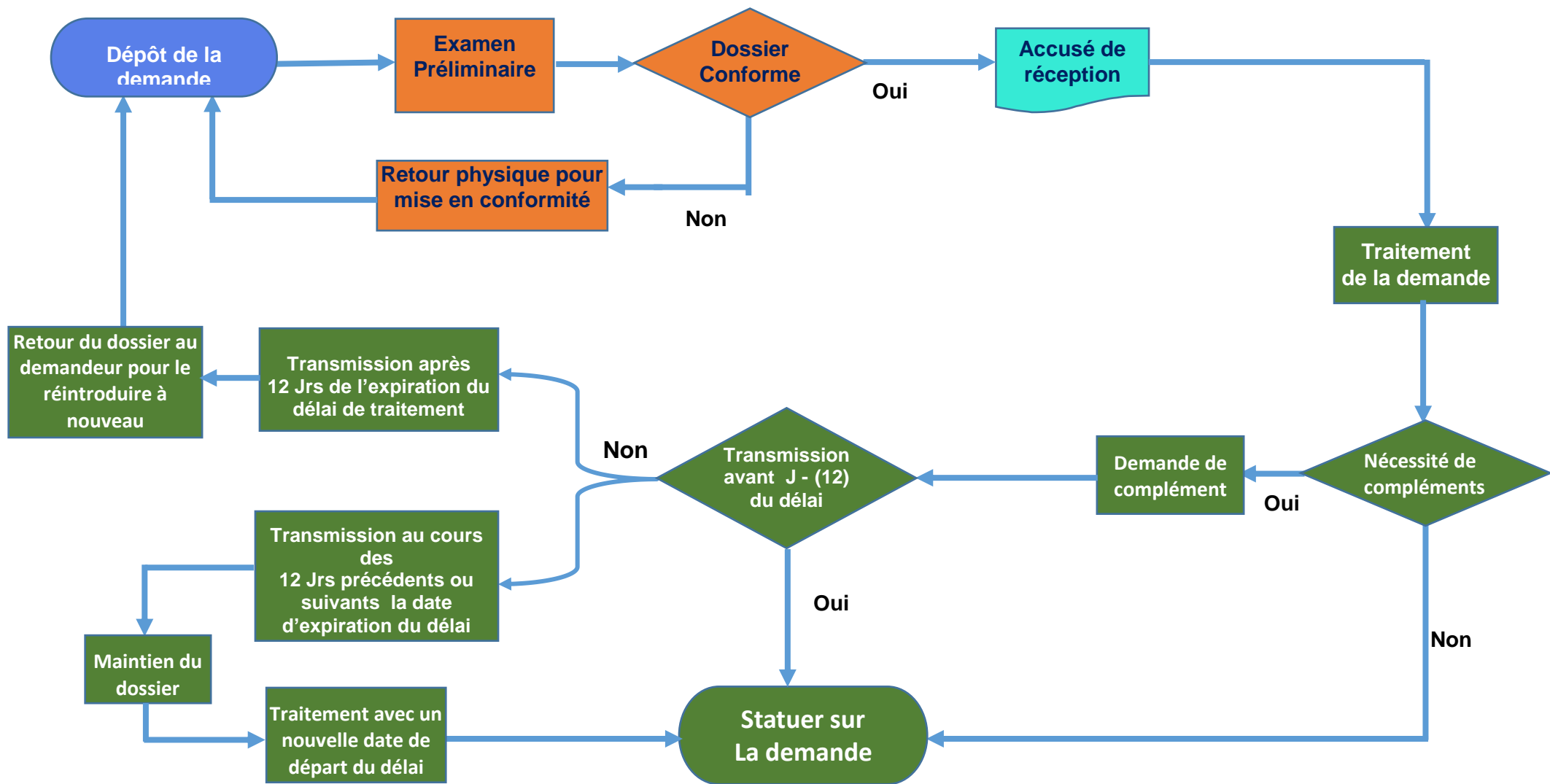


Figure 02 : Logigramme relatif au déroulement de la procédure du traitement des demandes de Certificats de Garantie d'Origine

ANNEXE

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCTROI DU
CERTIFICAT DE GARANTIE D'ORIGINE**

« Filière photovoltaïque »

Tél:	:الهاتف / Fax :	:فاكس / Mobile :	رقم الجوال:
Email:	البريد الإلكتروني:		
Numéro du registre de commerce:	رقم السجل التجاري:		
Nom du représentant légal :	اسم الممثل القانوني:		
<u>Site de production:</u>	<u>موقع الإنتاج:</u>		
Nom du site:	اسم الموقع:		
Adresse du site:	عنوان الموقع:		

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION		2- خصائص المنشأة	
<u>الألواح</u>			
Technologie(s) utilisée(s)	التقنيات المستعملة		
Nombre de panneaux	عدد الألواح		
Puissance unitaire crête du panneau	القدرة الوحدوية لذروة اللوحة	Wc	
Rendement du panneau	مردود اللوحة		
<u>العاكس</u>			
Nombre d'onduleurs	عدد العواكس		
Puissance unitaire de l'onduleur	القدرة الوحدوية للعاكس	kW	
Capacité de stockage des données قدرة تخزين البيانات		Mois	
		Jours	
<u>المنشأة</u>			
Type de l'installation	نوع المنشأة	Totalement Renouvelable	
		Hybride	
Puissance	القدرة	kW	
Installation fixe/pivotante (équipée de trackers) منشأة ثابتة / دورانية (مجهزة بأجهزة تتبع)			
Énergie électrique nette produite annuellement	الطاقة الكهربائية الصافية المنتجة سنويا	kWh	
Tension de raccordement au réseau	جهد الربط بالشبكة	kV	

3. CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS DE COMPTAGE		3- خصائص أجهزة العد	
Nombre de compteurs installés	عدد العدادات المُركبة		
Existence des compteurs redondants	وجود عدادات إضافية	Oui	
		Non	
Comptage de l'énergie électrique Injectée dans le réseau	عدّ الطاقة الكهربائية المحقونة في الشبكة الكهربائية		
Classe de précision des réducteurs de mesure	فئة تدقيق مخفضات القياس		
Classe de précision des compteurs	فئة تدقيق العدادات		
Numéro de série du compteur (si connu)	الرقم التسلسلي للعداد (إذا كان معروفا)		
Comptage de l'énergie électrique soutirée du réseau par les équipements fonctionnels et consommée sur site par les équipements auxiliaires	عدّ الطاقة الكهربائية المسحوبة من الشبكة الكهربائية من طرف التجهيزات الوظيفية والمستهلكة في موقع الإنتاج من طرف التجهيزات الفرعية		
Classe de précision des réducteurs de mesure	فئة تدقيق مخفضات القياس		
Classe de précision des compteurs	فئة تدقيق العدادات		
Numéro de série du compteur (si connu)	الرقم التسلسلي للعداد (إذا كان معروفا)		
Comptage de l'énergie soutirée par les équipements auxiliaires (Équipements auxiliaires alimentées à partir de la partie conventionnelle d'une installation hybride)	عدّ الطاقة الكهربائية المسحوبة من طرف التجهيزات الفرعية (التجهيزات الفرعية الممونة من طرف الجزء التقليدي للمنشأة الهجينة)		
Classe de précision des réducteurs de mesure	فئة تدقيق مخفضات القياس		
Classe de précision des compteurs	فئة تدقيق العدادات		
Numéro de série du compteur (si connu)	الرقم التسلسلي للعداد (إذا كان معروفا)		

4 . MESURE DU POTENTIEL ENERGETIQUE SUR SITE

4 . قياس القدرة الطاقوية للموقع

Dispositif de mesure du potentiel

Description sommaire des équipements

أجهزة قياس القدرة
وصف موجز للأجهزة

5. DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION (POUR LES NOUVELLES INSTALLLIONS)

5- التاريخ المتوقع لبدأ تشغيل المنشأة

Jour/Mois/Année :

اليوم/الشهر/السنة:

6. DOCUMENTS A JOINDRE

6. الوثائق
المرفقة

- بالنسبة للأشخاص المعنوية: القانون الاساسي للشركة و الوثائق التي تثبت صلاحيات صاحب الطلب.
- قائمة المعدات الوظيفية مع بيان لكل تجهيز:
 - وظيفة التجهيز في عملية الإنتاج ;
 - القدرة القصوى للتجهيز (بالكيلواط) ;
 - القدرة الدنيا للتجهيز (بالكيلواط) ;
 - تقدير الإستهلاك الليلي (بالكيلواط ساعي) ;
 - تقدير الإستهلاك النهاري (بالكيلواط ساعي) ;
 - تقدير الإستهلاك الشهري الأقصى لكل تجهيز (بالكيلواط ساعي) ;
- قائمة المعدات الفرعية مع بيان لكل تجهيز:
 - القدرة القصوى للتجهيز (بالكيلواط) ;
 - القدرة الدنيا للتجهيز (بالكيلواط) ;
 - تقدير الإستهلاك الليلي (بالكيلواط ساعي) ;
 - تقدير الإستهلاك النهاري (بالكيلواط ساعي) ;
 - تقدير الإستهلاك الشهري الأقصى لكل تجهيز (بالكيلواط ساعي) ;
- المخططات الآتية:
 - مخطط التصميم العام للمنشأة الذي يشمل موقع آلات القياس وأجهزة التعداد;
 - رسم بياني وحيد السلك;
 - مخطط الكتلة;
 - مخطط الموقع.
- البطاقات التقنية للعواكس المراد تركيبها (إن توفرت) مع تحديد قدرة تخزين البيانات ;
- البطاقات التقنية للمعدات المراد تركيبها (إن توفرت) مع تحديد فئة التدقيق ;
- الدراسة المتعلقة بالقدرة الطاقوية للموقع وكذا مراجع مكتب الدراسات الذي قام بإنجازها.

- Pour les personnes morales : Statuts et documents attestant des pouvoirs du demandeur ;
- Liste des équipements fonctionnels avec l'indication pour chaque équipement de :
 - La désignation de l'équipement,
 - La fonction de l'équipement dans le processus de production ;
 - La puissance maximale de l'équipement (en kW) ;
 - La puissance minimale de l'équipement (en kW) ;
 - L'estimation de la consommation nocturne (en kWh) ;
 - L'estimation de la consommation diurne (en kWh) ;
 - L'estimation de la consommation maximale mensuelle de chaque équipement en (kWh).
- Liste des équipements auxiliaires avec l'indication pour chaque équipement de :
 - La désignation de l'équipement,
 - La puissance maximale de l'équipement (en kW) ;
 - La puissance minimale de l'équipement (en kW) ;
 - L'estimation de la consommation nocturne (en kWh) ;
 - L'estimation de la consommation diurne (en kWh) ;
 - L'estimation de la consommation maximale mensuelle de chaque équipement en (kWh) ;
- Schémas et plans suivants :
 - Schéma général de conception de l'installation reprenant l'emplacement des instruments de mesure et des appareils de comptage ;
 - Schéma électrique unifilaire de l'installation ;
 - Plan de masse
 - Plan de situation.
 - Fiches techniques des onduleurs à installer (si disponible) en précisant la capacité d'archivage des données de production
 - Fiches techniques des compteurs à installer (si disponible) en précisant la classe de précisions de mesure.
- L'étude du potentiel énergétique du site ainsi que les références du bureau d'études qui l'a réalisée, conformément à l'article 4 du décret exécutif n°15-69.

Je, soussigné, déclare sur l'honneur que les informations contenues dans la présente demande du certificat de garantie d'origine, sont sincères et véritables.

أنا الممضي أسفله، أصرح بشرفي بأن المعلومات المدونة في هذا الطلب صادقة وحقيقية.

حرر بتاريخ :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Année / السنة Mois / الشهر Jour / اليوم

.....

Nom du Demandeur (en lettres capitales)
اسم صاحب الطلب

Signature du Demandeur
توقيع صاحب الطلب

CASE RESERVEE A LA CREG خانة مخصصة للجنة ضبط الكهرباء والغاز	
N° d'ordre	رقم التسجيل
Date réception	تاريخ الاستلام